

MAIRIE DE MILLEMONT – 2, place Maurice Richard – 78940 MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date d'affichage de la Convocation

Date de la convocation

09/12/2019

13/12/2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize du mois de décembre à 20h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame JOSEPH Annie, Maire

Membres en exercice : 11

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel		X	Bertrand SÉRISÉ
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique		X	
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice		X	
M. BIGOT Dominique		X	
Mme MUZY Véronique		X	

Membres présents:

6 Présents - 3 excusé (es) 2 absent (e -es).

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h05

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate que le quorum est atteint

Le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a élu Bertrand SÉRISÉ, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 22 novembre 2019
2. Décision modificative

3. **Contrat Rural**
4. **Achat d'une parcelle**
5. **Questions diverses**

1. **Approbation du compte rendu du 22 novembre 2019** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 22 novembre 2019 qui a été distribué lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

2. **Décision modificative** :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

Madame le Maire informe le conseil que M. Guitton de la Trésorerie, nous demande de régulariser le chapitre 67. Madame le Maire propose de prendre la décision suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	-206.63	
6713	Secours et dots	206.63	
TOTAL :		0.00	0.00

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuvent la décision modificative.

3. **Contrat Rural** :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions relatives au dispositif «Contrat Rural Yvelines plus» permettant, en complément du Contrat rural, d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire Yvelinois. Ce dispositif est rétroactif pour les opérations en cours des contrats ruraux approuvés après le 1^{er} janvier 2017.

Le contrat rural de la commune en cours porte sur les opérations suivantes :

- 1) **Restauration de l'église,**
- 2) **Aménagement du parc ludique,**
- 3) **Réfection de la couverture de la Mairie,**
- 4) **Mise aux normes PMR du cimetière, de l'église et de la mairie.**

Le plan de financement initial comprenait une participation de la Région et du Département à hauteur de 259 000 € pour un montant total de travaux plafonné à 370 000 €. Le montant estimatif étant de 471 894 € et aucune opération n'étant soldée, la commune est éligible au dispositif « Contrat rural Yvelines plus » pour un complément de subvention de 71 326 €.

De même, en ce qui concerne l'action 2 Aménagement d'un parc ludique, le montant initial des travaux était estimé à 79 450 euros. Or le coût estimé par le bureau d'étude est de 171 757 euros. Un complément de subvention de 64 615 euros pour un montant de travaux de 92 307 euros est également demandé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- o sur le plan de financement modificatif annexé,
- o sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention supplémentaire au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70% du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 135 941 € (64.615+71.326) pour un montant plafonné à 194 201 €,
 - autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant
4. **Achat d'une parcelle** : Madame le Maire dit qu'à la suite du conseil municipal en date du 6 septembre, elle avait présenté la possibilité d'un achat d'une parcelle de 87 m² afin de régulariser cette situation au vu des documents en notre possession.

Extrait du conseil municipal en date du 6 septembre :

Madame le Maire informe qu'à la suite de la D I. A. (Déclaration d'intention d'aliéner) reçue en mairie le 13/07/2019 concernant la vente d'un bien sur la commune, il a été prévu sur le plan de bornage du Cabinet FORTEAU FAISANT qu'une partie de la parcelle Section B N°383, représentée en lot A sur le plan, soit cédée à la commune pour une superficie de 87 m² (lot Ap - voir copie du Plan)

Madame le Maire informe qu'en date du 19/07/2019, elle a écrit au Notaire afin de lui demander un devis pour la réalisation de l'acte et l'a informé que nous étions intéressés.

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans les archives, nous avons retrouvé des documents indiquant que pour des raisons de sécurité, il avait été demandé au propriétaire de céder à la commune une bande de terrain permettant la visibilité au niveau du carrefour de la Rue Georges Béjot (anciennement chemin vert) et de la rue de Gare

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame Le Maire pour toute transaction et signature dans cette affaire.

Au vu des éléments transmis pour prendre la décision, Madame le Maire propose d'acquérir la parcelle pour l'euro symbolique et de prendre en charge les frais de notaire qui incombent à la commune.

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastré B 382 (issue de la division de la parcelle B 135) d'une contenance de 87 m² afin de régulariser les alignements de fait comme indiqué sur le plan réalisé par le Cabinet Forteau - Faisant en date du 29/05/2018







- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à venir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de la commune de Millemont en l'étude **SCP SAMBAIN & REGARD**, Notaires associés, 70 avenue de la République, 78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Millemont

5. Questions diverses : aucune question diverse n'a été posée.

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 13/12/2019

Date de la convocation: 13/12/2019

NOM	FONCTION	SIGNATURE
CARTIER Simone	Conseillère Municipale	
CHAUSSIS Nathalie	Conseillère Municipale	
FRATTINI Bruno	Adjoint Au Maire	
JOSEPH Annie	Maire	
LE GOAZIOU Dominique	Conseiller Municipal	Absent
SÉRISÉ Bertrand	Adjointe Au Maire	
BIGOT Dominique	Conseiller Municipal	Excusé
CULLIN Patrice	Conseiller Municipal	Excusé
MUZY Véronique	Conseillère Municipale	Absente
VIANA DE MENDONCA Céline	Conseillère Municipale	
ROBERT Guy-Michel	Adjointe Au Maire	Représenté par SÉRISÉ Bertrand

Elu secrétaire de séance : Bertrand SÉRISÉ